

L'Ecole Syndicaliste Landes



Trimestriel
Août 2018
Nouvelle édition
N° 16- 2 € -

Syndicat départemental des Landes

Organe du Syndicat FORCE OUVRIERE des personnels enseignants et contractuels des écoles publiques des Landes

Directeur de la publication: Marc GUYON- N° à la CPPAP: 1021 5 08119 - ISSN 1250 - 4262

Imprimé au siège: Maison des syndicats Place de la Caserne Bosquet B.P.217 40004- Mont.de-Marsan Cedex -

Tél . 05 58 46 23 23 / 06 52 66 61 83 Fax 05 58 06 46 58 Email snudi-fo40@wanadoo.fr Site départemental: http://40.fo-snudi.fr

**RESISTER
REVENDIQUER
RECONQUERIR.**
**La rentrée FORCE OUVRIERE
sera sociale, républicaine...
et résolument revendicative
et combative !**
(Cf. Editorial p.2)



Pour la défense des écoles rurales landaises

**FO aux côtés des parents d'élèves et des élus
au rassemblement devant la DSDEN 40
le 6 juillet dernier, jour de la sortie des classes.**

Cette action avait été décidée par les parents d'élèves du RPI St Gein/Bourdalat/Hontanx *, et soutenue par les élus locaux (*député, maires, Président de l'interco...*), suite à la fermeture d'une classe décidée lors du CTSD « de repli » du 26 juin (*vote négatif unanime des syndicats au CTSD initial du 18/06*). Cette manifestation sous les fenêtres de l'IA-DASEN, au dernier jour de l'année de l'année scolaire, a été remarquable par son importance et par la grande détermination des participants, très en colère (+ de 100 personnes - Cf. photo ci-contre).

Le SNUDI-FO, informé le mercredi de cette action, s'est rendu le lendemain, sur le terrain, à la rencontre des enseignants des 3 écoles concernées. Avec les collègues, le syndicat a donc pu faire un point précis des effectifs (+ 2 élèves par rapport au document de l'Administration) et recueillir toutes les informations utiles pour la défense de la classe.

Le jour du rassemblement, FO était représentée par un responsable de l'Union Départementale FO et par le secrétaire du SNUDI-FO 40 et a fait partie de la délégation reçue pendant 1h30 par l'IA-DASEN et l'IEN-IA Adjoint. L'Inspecteur, visiblement à court de réponses face aux arguments avancés, a néanmoins maintenu sa décision de fermeture.

Une nouvelle action devrait avoir lieu le jour de la rentrée des classes. (*A la date de la rédaction de cet article, elle n'a pas encore été décidée*)

* Des représentants de Mugron (maire + parents d'élèves), d'une école de Tarnos, du RPI Hauriet/Montaut/Toulouzette, étaient aussi présents à cette manifestation contre la fermeture d'une classe dans leur école.

SOMMAIRE

Page 1	Défense des écoles rurales landaises Rassemblement du vendredi 6 juillet
Page 2	Editorial
Page 3	Inclusion systématique Le SNUDI-FO 40 défend les revendications auprès de deux secrétaires d'Etat
Pages 4 et 5	inclusion systématique FO reçue au ministère de l'E.N. Passage à la Hors-Classe: pas acceptable!
Page 6	Passage à la Hors-Classe (suite et fin)
Page 7	Rythmes scolaires, FO ne lâche pas !
Page 8	Formulaire adhésion 2018 (Pour les nouveaux adhérents, l'adhésion c'est le 1/3 du montant Indiqué dans la grille. Lire les explications en haut du formulaire)



Une centaine de personnes (parents d'élèves et élus) devant l'Inspection d'Académie des Landes ce vendredi 6 juillet-
© Radio France -Frédéric Denis

Dérèglementation, simplification, libéralisation à outrance sont les maîtres-mots du Président MACRON et de son gouvernement. Ceci explique leur détermination à vouloir modifier systématiquement, en profondeur, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, ce qui fondait jusque-là les relations de travail entre les salariés et les patrons, relations fondées par 150 années de luttes et de résistances de la classe ouvrière organisée.

C'est bien un changement total de société que « Jupiter » a entrepris, bien aidé en cela par le bilan du quinquennat précédent en se fixant les objectifs formulés par Denis Kessler, vice-président du Medef en 2007 : « *Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance.* » Macron a résumé son programme : « *Il faut mettre fin à la société des statuts.* »

Ainsi, des ordonnances promulguées fin septembre 2017 qui amplifient l'inversion de la hiérarchie des normes et donnent la possibilité aux patrons de déroger au code du travail, à la suppression du statut des cheminots par la loi Macron/Borne (*contre-réforme de la SNCF*) pour livrer les salariés à la concurrence privée, en passant par Parcoursup qui exclut des dizaines de milliers de bacheliers des filières universitaires de leur choix, les privant ainsi de la possibilité d'obtenir un grade universitaire reconnu dans les conventions collectives, ce sont bien tous les droits collectifs qui sont au bout du fusil. En témoigne, dans notre profession, les conséquences de la mise en œuvre de l'évaluation des enseignants inscrite dans PPCR : des rapports subjectifs, des avis injustifiés et injustifiables, des appréciations clientélistes qui écartent des promotions certains de nos collègues les plus âgés et écartera nombre d'entre nous pour une raison ou pour une autre, faisant fi parfois du cœur même de notre métier, l'enseignement; c'est inadmissible! **FO revendique plus que jamais le retrait de PPCR pour une remise à plat complète du volet « avancement et évaluation ».**

En remisant au placard l'Ancienneté Générale des Services-AGS- lors des campagnes de promotions, le ministère instaure dans l'Education Nationale, le salaire au mérite, l'arbitraire et l'individualisation, jusque-là contrecarrés par le statut et les droits collectifs, défendus notamment dans les CAPD que Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics, veut dépouiller de leurs principales prérogatives de contrôle.

Dans quel objectif tout ceci, sinon pour aller vers une société d'individus sans droits, ubérisés et livrés à eux-mêmes et donc mieux exploitables?

Et c'est ainsi que une réforme des retraites est une nouvelle fois à l'ordre du jour, mais celle-ci sera structurelle. Le gouvernement Macron/Philippe tente de faire avaler la pilule en avançant l'argument : « **un euro cotisé donne les mêmes droits** ». C'est un nouveau mensonge! Ce système d'un euro cotisé ne donnera pas

les mêmes droits à tout le monde. Le but c'est encore une fois de permettre au capital financier de récupérer l'argent des retraites, de supprimer le Code des pensions civiles et militaires, le régime général et les régimes spéciaux. La retraite par points est évidemment une hypocrisie de plus, d'abord et avant tout parce que la valeur du point pourra varier en fonction du contexte économique et du budget de l'Etat et donc revu à la baisse au nom de la diminution des déficits publics. La retraite par points, c'est également l'individualisation des droits puisque chacun cotisera comme il le voudra, enfin surtout comme il le pourra, en fonction des aléas de la vie (temps partiel, maladie, chômage,...) qui impacteront inévitablement les montants des retraites.

Depuis des dizaines d'année, Force Ouvrière combat les contre-réformes successives des retraites qui, certes, si elles ont abouti à l'allongement des années de cotisation et à l'augmentation de l'âge légal de départ, n'ont jamais atteint leur principal objectif: la remise en cause de la retraite par répartition.

On ne peut donc pas tomber dans le piège de la revendication « *pour des retraites de haut niveau* » prônée par certains. **Défendre les retraites, c'est lutter pour conserver la retraite par répartition, c'est exiger le maintien de tous les régimes existants, c'est la seule solution.**

Dans ce contexte et face aux régressions sociales qui s'abattent sur l'ensemble des salariés, tant du public que du privé, il est plus qu'indispensable de réaffirmer la nécessité d'un mouvement interprofessionnel de grande ampleur et, si les conditions sont réunies, continu, pour mettre fin au plus vite au rouleau compresseur antisocial, d'une violence inouïe, de nos gouvernants actuels et pour gagner sur nos revendications.

On ne peut donc que se féliciter de la déclaration de la Commission Exécutive Confédérale FO qui indique qu'« *une prochaine réunion intersyndicale est programmée fin août, à la Confédération FO, en invitant toutes les organisations syndicales et de jeunesse. La Commission Exécutive décide de se réunir juste après celle-ci pour traduire concrètement les modalités d'actions.* »

Quoiqu'il en soit, c'est par vos adhésions et par vos votes aux prochaines élections professionnelles 2018 que nous pourrons continuer à vous représenter, à nous mobiliser pour votre défense, à porter vos revendications. Plus que jamais, le SNUDI-FO 40 restera libre et indépendant des influences politiques et des pratiques pédagogiques (*dans le respect de la liberté pédagogique et de l'indépendance professionnelle*), pour la défense du statut général, de nos statuts particuliers, des intérêts individuels garantis par nos droits collectifs.

Bon courage à toutes et à tous pour cette nouvelle année scolaire !

Capbreton, le 20 août 2018

Marc GUYON

Secrétaire départemental du SNUDI-FO 40

Des représentants de l'Union Départementale FO des Landes, dont celui de la Fédération de l'Enseignement FO, ont été reçus, avec la FSU 40, le lundi 2 juillet au collège de St Geours de Marenne par Madame la Conseillère Technique ministérielle de Madame Cluzel, Secrétaire d'Etat Aux Personnes Handicapées, cette dernière étant en visite officielle dans notre département.

Mais n'ayant pas obtenu de la Conseillère des réponses précises à nos questions, FO a décidé de se rendre le même jour, à 18h00, à la réunion publique à St Martin de Seignanx, où là le syndicat a pu interpeller directement Madame Cluzel et sa collègue Madame Darrieusecq, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des armées, venue l'accompagner, ce qui a permis d'avoir les réponses des deux Secrétaires d'Etat.

Avant nos questions, nous avons exposé le constat qu'il y a de plus en plus d'élèves avec une notification de la MLPH, de plus en plus ont des comportements difficiles à gérer dans une classe « ordinaire » (De plus en plus d'I.P.), les ULIS sont surchargées et il y a de moins en moins d'IME et d'IM-Pro, les RASED de moins en moins complets, quand il y en a ...

Après ce constat peu reluisant, les revendications sont posées par FO :

- **Une réelle formation pour tous les enseignants sur les handicaps ;**
- **Une réelle formation des EVS et AESH ;**
- **Un réel statut de la Fonction Publique pour les AESH pour un vrai métier avec la pérennisation de tous les emplois et des personnels EVS et AESH qui le souhaitent ;**
- **Un vrai salaire pour sortir ces personnels de la précarité ;**
- **La création de toutes les places nécessaires dans les ITEP, les IME, les IM-Pro... pour que tous les élèves qui en ont besoin soient accueillis dans ces structures spécialisées;**

Le matin donc, réponses évasives de la Conseillère technique de la Secrétaire d'Etat et du Chef de Cabinet de l'IA-DASEN, qui pourtant acquiesçait à nos propos, d'où l'intérêt de la réunion du soir avec les deux secrétaires d'Etat qui ont apporté directement les réponses suivantes :

« Il y aura ouverture de formations dans les l'ESPE pour les futurs enseignants (...) Une formation sur tous les handicaps à l'attention des enseignants sera programmée, style FOAD -FO reste dubitative quant on sait déjà, que pour cette année 2018/2019, les 18 heures de formation continue)/ animation pédagogique, par décision unilatérale du Ministre de l'E.N., doivent être exclusivement consacrées aux mathématiques et au français- (...) Les AESH et EVS sont à 24 heures maximum; avec les collectivités territoriales, il faudra trouver la possibilité, qu'ils puissent bénéficier d'un temps complet de 35 heures, accrochant le périscolaire ainsi que l'aide aux personnes âgées avec une réelle formation (et un diplôme) et un réel métier.

A noter l'approbation, pour le moins surprenante, de Madame Darrieusecq (mais n'oublions pas que nous étions dans une réunion publique, à laquelle assistaient par ailleurs plusieurs AESH et EVS) aux propos de FO, qui a déclaré que nous avons raison car les enseignants ont déjà pris de plein fouet les PAI (« Ils deviennent médecin, infirmier, Assistante Sociale... »), et maintenant on leur impose sans formation les élèves en situation de handicap en milieu ordinaire (...) et qu'il était donc urgent de former tous les personnels, enseignants, EVS et AESH, avec un réel métier pour certains d'entre-eux et de conclure par « on ne peut aider des personnes aux besoins particuliers que si nous ne sommes pas nous même en précarité ». FO ne peut qu'approuver, mais ces belles paroles en réunion publique doivent être très rapidement suivies d'effets concrets sur le terrain. FO attend de voir...

Quoiqu'il en soit pour FORCE OUVRIERE, il faut que le dossier de l'inclusion systématique dans les classes « banales » soit traité au plus vite par le Ministère, car la situation devient de plus en plus explosive et, à juste titre, les enseignants se sentent totalement désemparés, car très souvent laissés à l'abandon par leur hiérarchie...Cela ne peut plus durer ! Pour enseigner dans de bonnes conditions, la sérénité, à laquelle les enseignants ont droit, est indispensable.

* Malheureusement, les réponses ministérielles apportée à une délégation FO lors d'une audience au Ministère le 18 juin dernier sont loin de nous rassurer.

(Lire page suivante)



Compte rendu de l'audience de la FNEC FP-FO **du 18 juin au ministère**

Suite à la conférence nationale sur l'inclusion scolaire systématique organisée par la FNEC FP-FO le 28 mars 2018, une délégation de la FNEC FP-FO a été reçue par Mme BOUHRIS, chef de cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale et Monsieur Thierry LEDROIT chargé du dossier de l'école inclusive.

L'EXPOSE DE LA SITUATION **ET DES REVENDICATIONS DES PERSONNELS**

S'appuyant en particulier sur le nombre considérable d'incidents qui mettent en péril la sécurité physique des élèves et des enseignants, les représentants de la FNEC FP-FO ont exposé les revendications des personnels en insistant sur le caractère d'urgence que revêtait la situation dans les écoles.

Ils ont insisté pour que l'orientation des élèves soit étudiée au cas par cas de manière à trouver les meilleures solutions.

Parallèlement à cette demande, ils ont insisté sur l'évolution tout à fait dangereuse dictée par des choix d'économies budgétaires qui conduit à remplacer les structures spécialisées par des dispositifs, privant ainsi les élèves handicapés de classes d'accueil adaptées.

S'inquiétant par exemple de la convention signée dans la Région académique Auvergne Rhône Alpes entre la directrice de l'Agence Régionale de Santé -ARS- et le Recteur visant à la disparition totale des IME et IMPro, la délégation a interrogé les représentants du ministre sur leurs intentions en la matière.

Alors que le nombre de notifications MDPH augmente de manière significative, la délégation est revenue sur le nombre décroissant d'AESH, en s'inquiétant particulièrement du caractère précaire de la situation de ces personnels et de la nature de leur contrat systématiquement à temps partiel. Ils ont également souligné la faiblesse de la formation (60 h) dispensée à ces personnels.

Les représentants de la FNEC FP-FO ont également déploré la détérioration de la formation pour les enseignants, soulignant que la mise en place du CAPPEI, s'il était source d'économies budgétaires, ne correspondait pas à une réelle formation spécialisée permettant d'apporter des réponses adéquates suivant le type de handicap.

LES RÉPONSES DES REPRÉSENTANTS DU MINISTRE

Les représentants du ministère ont reconnu l'existence des difficultés expliquant que la mise en œuvre de l'école inclusive, après avoir apporté une réponse quantitative, devait maintenant apporter une réponse qualitative qui passe par un travail interministériel qui débutera en

septembre. Ils ont indiqué que le droit formel devait se transformer en droit « réel ».

Ils ont déploré le nombre trop élevé selon eux de notifications MDPH dans certains départements, indiquant qu'un des objets du travail interministériel était de faire baisser ce nombre, ce qui passe peut-être par la restructuration ou la modification des MDPH.

De même, ils ont déploré le nombre trop important selon eux, de saisies des CHS-CT sur les problèmes découlant de l'inclusion scolaire systématique.

Pour faire baisser ce nombre jugé trop important, le ministère réfléchit à installer des personnes référentes dans les établissements ou par zone afin de conseiller les enseignants confrontés aux difficultés découlant de l'inclusion systématique.

Sur le nombre et le statut des AESH, les représentants du ministre ont reconnu aussi les problèmes, la réponse passant en partie selon eux par une meilleure organisation des emplois du temps.

Ils ont aussi indiqué que pour le ministre il fallait rediscuter de la notion d'accompagnement individuel qui ne serait pas toujours très valable.

Par exemple, dans l'académie de Versailles, le Rectorat veut passer en 5 ans d'un taux de 33% de prescriptions mutualisées à 80%, au détriment de l'aide individuelle. Ce qui aura nécessairement comme conséquence des suppressions de postes d'AESH.

Concernant l'avenir des IME et IMPro, ils n'ont pas donné de réponse.

Concernant la formation CAPPEI, ils se sont étonnés de la position de la FNEC FP-FO qui ne serait pas identique à celle d'autres syndicats. Ils se sont dit prêts à engager des discussions sur cette question.

Enfin, rappelant le rôle essentiel des Recteurs pour le ministère, Mme BOUHRIS et M LEDROIT ont accédé à notre demande de pouvoir leur soumettre des dossiers de situations très problématiques qui n'auraient pas trouvé de solution dans un département.

EN CONCLUSION, SI LE MALAISE EST RECONNU, LES REPONSES MINISTERIELLES NE SONT PAS POUR AUTANT RASSURANTES.

Pour la FNEC FP-FO, la solution ne peut passer par le seul objectif de faire baisser de manière comptable les notifications MDPH ou les saisies de CHS CT. Les saisies de CHS-CT constituent certes une contrainte pour l'employeur qui est obligé d'apporter une réponse écrite. Pour autant, ils représentent une garantie pour les personnels que leurs demandes seront examinées.

- Suite et fin page 5 -

Concernant l'augmentation du nombre de personnels référentes, la FNEC FP-FO déplore le fait que le ministère ne privilégie pas l'augmentation du nombre de personnels enseignants formés, devant élèves.

De même, la FNEC FP-FO s'inquiète que le ministère ne prévoit pas l'intégration des AESH dans un corps de la fonction publique afin de mettre fin à la situation de précarité et aux contrats à temps partiels obligés.

Concernant la formation d'enseignants spécialisés, la FNEC FP-FO enregistre la réponse ministérielle. Pour FO, cela doit passer par le **rétablissement des options qui ont été supprimées avec le CAPPEI.**

Enfin, la **FNEC FP-FO enregistre positivement les déclarations concernant la remontée des dossiers au MEN.** Aussi, elle engage les sections fédérales, les syndicats départementaux (SNUDI-FO, SNFOLC, SNETAA-FO) à soumettre toutes les situations problématiques aux IA-DASEN, aux Recteurs et à faire remonter les dossiers en blocage à la Fédération nationale pour traitement avec les représentants du ministre.

Montreuil, le 21 juin 2018



Accès à la Hors-Classe :
avec PPCR l'arbitraire est érigé en règle !
Halte au scandale !

Depuis plusieurs mois, FO intervient auprès du ministre pour faire cesser l'arbitraire des conditions fixées pour accéder à la Hors-Classe qui conduisent à ce que des milliers de collègues qui auraient dû passer cette année à la Hors-Classe, sur la base de leur ancienneté générale des services (AGS) et de leur note pédagogique, se trouvent lésés de manière définitive.

De l'aveu même du ministre, cette situation découle de la stricte application du protocole PPCR : « *cette campagne de promotions 2018 s'inscrit dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations* » (BOEN n°8 du 22/02/2018) - Décret PPCR non voté au Comité Technique Ministériel du 7 décembre 2016 par Force Ouvrière, mais voté par la FSU, l'UNSA et la CFDT.

**PPCR pénalise financièrement
des milliers de PE et d'instituteurs
jusqu'à la fin de leurs jours !**

Depuis quelques semaines, nombre de professeurs des écoles découvrent avec colère les avis totalement arbitraires émis par la hiérarchie qui conditionnent l'accès à la Hors-Classe. Ces collègues, comme tous les enseignants dans les écoles, en collège ou en lycée, découvrent des appréciations sans fondement, certains n'ayant pas été inspectés depuis plusieurs années, sans rapport avec la réalité du travail fourni, éloignées des notes d'inspection précédentes. Des milliers de collègues, dont les rapports d'inspection sont élogieux et la note pédagogique est au maximum, se voient écartés du tableau d'avancement à la hors-Classe sans qu'aucune explication ne leur soit donnée.

De plus, **cette appréciation définitive pénalise les PE concernés jusqu'à la fin de leur carrière et pour le calcul du montant de leur pension puisqu'elle est non révisable !!!**

Par ailleurs, la prise en compte de l'ancienneté dans le seul corps des PE au lieu de l'AGS pénalise considérablement les ex-instituteurs. Le SNUDI-FO revendique la prise en compte de l'AGS.

De plus, rappelons que « *l'avis "très satisfaisant" doit être réservé à l'évaluation des enseignants promouvables les plus remarquables (...)* » (note de service du 19 février 2018) Mais selon quels critères ? Ainsi, avec PPCR, le ministre a décidé que seule une partie des PE pouvait prétendre à la Hors-Classe, tous les autres n'étant pas « suffisamment méritants ».

**Face à cette situation, le SNUDI-FO,
à la recherche d'une expression commune
dans l'intérêt des collègues,
a proposé au SNUipp, à l'UNSA, et à la CGT
de demander ensemble :**

► « **un taux d'au moins 18 %** » (*) pour l'accès à la Hors-Classe pour garantir une augmentation du nombre de promus 2018 ;

► Le « **retour à la réglementation antérieure** » (*) à PPCR en vue d'obtenir des « **promotions avec un barème basé sur l'ancienneté générale de service** ». (*)

(*) - Citations exactes des amendements proposés par le SNUDI-FO

**En refusant ces propositions,
les responsables du SNUipp, du SE-UNSA, de la
CFDT et de la CGT cautionnent l'arbitraire !**

**Cette attitude est lourde de conséquences
pour tous les PE.**

-Suite et fin page 6 -



Le SNUDI-FO constate à regret que toutes les propositions de compromis que notre syndicat a faites pour arriver à une position commune conforme aux intérêts des collègues ont été rejetées par la direction nationale du SNUipp-FSU et du SE UNSA.

Pour le SNUDI-FO, un tel entêtement, à se situer dans le cadre de l'arbitraire est incompréhensible pour qui prétend défendre les collègues.

Pour FO, il faut choisir entre aménager l'arbitraire ou refuser l'arbitraire.

Le SNUDI-FO reste disponible pour discuter avec tous les syndicats, d'une prise de position commune.

Le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, intervient depuis des semaines, sans relâche, à tous les niveaux, pour stopper ces opérations. Il s'adresse à nouveau au ministre.

Des milliers de collègues syndiqués à FO, mais aussi dans les autres syndicats ou non syndiqués nous le demandent, nous allons continuer.

Déjà, des milliers de recours individuels ont été déposés auprès des DASEN.

Même si le fonctionnement des CAPD est entravé par le système PPCR qui ne permet plus aux représentants du personnel d'effectuer leur travail de contrôle, les délégués du SNUDI-FO appuient les demandes des collègues auprès de l'administration.

Le SNUDI-FO invite les collègues qui ne l'auraient pas encore fait, à prendre contact avec les syndicats départementaux du SNUDI-FO pour continuer à déposer les recours et poursuivre les interventions.

Il les invite à se syndiquer dans le syndicat qui, contre l'arbitraire, revendique :

- ▶ La publication de l'arrêté fixant un taux de passage à la Hors-Classe qui augmente le nombre de promus ;
- ▶ Qu'aucun PE ne parte à la retraite sans être passé à la hors classe ;
- ▶ Des promotions au barème, basées essentiellement sur l'ancienneté générale des services : **abandon de PPCR !**



Communiqué du Secrétariat national du SNUDI-FO du 28/06/2018

**Demande d'explications de l'avis de l'IEN
et /ou contestation de l'appréciation de l'IA-Dasen avec demande de révision de celle-ci:
le SNUDI-FO 40 ne lâchera pas !**

**Toute décision administrative, même dans le cadre de PPCR,
ouvre le droit pour l'intéressé à un éventuel recours !**



RAPPEL: Après un refus fin juin de l'IA-DASEN de recevoir finalement le SNUDI-FO 40 en audience sur le projet des promotions à la Hors-Classe au 01/09/2018, alors qu'il avait arrêté conjointement la date et l'heure de celle-ci avec le secrétaire départemental du syndicat;

après un nouveau refus de l'IA-DASEN lors de la CAPD du 4 juillet de permettre aux représentants des personnels FO de défendre les dossiers des enseignants qui contestent l'avis de leur IEN et/ou et l'appréciation donnée par lui, **le SNUDI-FO 40 a décidé de renouveler sa demande d'audience pour défendre dossier par dossier** afin d'obtenir, si ce n'est une révision de l'appréciation donnée, tout du moins des explications claires et précises sur la décision finale prise.

Ceci étant, suivant les réponses apportées, le SNUDI-FO 40 décidera avec chaque collègue concerné des suites qui pourront être arrêtées (*recours gracieux officiel, procédure au Tribunal Administratif...*)

Ce dossier des promotions à la Hors-Classe, tant au niveau départemental que national, est donc loin d'être clos !

Précision : le SNUDI-FO informe dès à présent que si l'IA-DASEN persiste dans son refus de recevoir FO sur cette question des avancements à la Hors-Classe, il appellera la Profession, si possible dans l'unité syndicale, à un rassemblement devant la DSDEN des Landes, à Mont de Marsan.

**L'inFORMATION
syndicale libre et indépendante**

(Journal aux écoles, communiqués nationaux et départementaux, comptes-rendus de CAPD, de Comité Technique, de CDEN..., informations utiles, autres liens...), c'est sur le site du SNUDI-FO 40 :
<http://40.fo-snudi.fr>

RAPPEL

Les représentants du SNUDI-FO 40 à la CAPD des Landes :

Isabelle Benquet (06 84 73 93 43)

Fabrice Duboué (06 22 36 84 12)

Claire Caliot (06 33 61 45 03)

Arnaud Bernadet (06 88 33 90 11)

Le retour aux 4 jours ... dans près de 90 % des communes françaises

En 2013, dans les Landes, comme dans tous autres départements, notre position et nos revendications claires et précises sur les rythmes scolaires nous avaient propulsé en première ligne pour défendre les conditions de travail (et de vie) des enseignants des écoles, qui, dans leur très grande majorité, comme les parents d'élèves, exigeaient le maintien des 4 jours de classe hebdomadaires (*depuis plus de 20 ans dans l'Académie de Bordeaux*)

Depuis le SNUDI-FO, avec la Fédération FO et la Confédération FO, a toujours maintenu le cap, en revendiquant l'abrogation des différents décrets Peillon, Hamon, Vallaud-Belkacem et Blanquer qui, loin de remettre en question ceux de ses prédécesseurs, accentuent au contraire la marche forcée vers l'autonomie des établissements scolaires et la territorialisation/dénationalisation de l'école de la République en laissant les maires décider de l'organisation générale du temps scolaire et périscolaire et avec comme corollaire la destruction du statut des personnels enseignants et territoriaux.

C'est en refusant systématiquement la cogestion proposée par l'Administration et certaines collectivités locales de siéger aux « comités de suivi » ou « de pilotage », c'est en défendant avec pugnacité notre mandat, coûte que coûte et le plus souvent seul et en préservant ainsi notre indépendance, que le SNUDI-FO a atteint une partie de son objectif, conforme à la volonté de la majorité des enseignants et des parents, à savoir que

l'organisation de la semaine scolaire basée sur 4 jours et demi de classe devienne minoritaire à cette rentrée scolaire 2018, la dérogation aux décrets suscités (4 jours de classe) passant, elle, majoritaire.

Cette nouvelle situation représente un point d'appui indéniable et très important pour que la cible des 100% des écoles françaises fonctionnant sur la base unique de 4 jours de classe par semaine soit atteinte à la rentrée 2019.

Le SNUDI-FO s'y emploiera à tous les niveaux de l'Administration.



Dans les Landes, le SNUDI-FO 40, trop isolé face à une coalition sans faille de toutes parties concernées (*IA-DASEN, Préfet, Association des Maires, Conseil Départemental, associations de parents d'élèves, autres syndicats, ...*), pour sauvegarder les 4,5 jours de classe n'a pas pu « inverser la vapeur » : à peine 25% des écoles landaises fonctionneront donc avec une semaine scolaire sur 4 jours à cette rentrée (plus de 85% au niveau national – 100% par exemple dans les Bouches du Rhône). On peut dire que, sur cette question, notre département se complait dans le « particularisme local ».

Battu, mais pas abattu, le SNUDI-FO 40 continuera son action sans relâche pour défendre son mandat et mettra tout en œuvre pour que la majorité des écoles landaises renoue avec les 4 jours de classe à la rentrée 2019.

Dès à présent, le SNUDI-FO 40 se tient à la disposition des enseignants des écoles qui veulent gagner les 4 jours de classe à la rentrée 2019. (*voire en janvier 2019, comme cela a été possible dans certaines communes non landaises en janvier 2018, en respect du calendrier du budget communal*)



IMPORTANT
Depuis janvier, les syndicats ne peuvent plus envoyer des messages aux écoles; ils doivent passer par les boîtes professionnelles des personnels.
Aussi, si vous voulez avoir quelques inFOs du SNUDI-FO 40, allez sur votre boîte professionnelle (...@ac-bordeaux.fr) en passant par webmel.
Le SNUDI-FO 40 adressera en moyenne 2 messages par mois.
N'oubliez pas également notre site départemental.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

4 clics pour vos revendications

4 clics pour reconquérir vos droits

du 29 novembre au 6 décembre



CTM / CTA / CAPA -CAPD / CAPN : renforcer la représentativité de FO

À renvoyer complétée à : SNUDI FO 40 - BP 217 - 40004 Mont de Marsan Cedex
 Les cotisations du SNUDI-FO 40 fonctionnent en année civile, pas en année scolaire. Tu es donc syndiqué(e) jusqu'au 31/12/2018.

IMPORTANT pour les collègues qui se syndiquent à FO pour la 1ère fois :
 A cette date, vous ne payez donc que le 1/3 du montant indiqué dans la grille ci-dessous (minimum 41€)

Avec la cotisation FORCE OUVRIÈRE : une protection professionnelle juridique

Depuis juillet 2014, les adhérents des syndicats de l'enseignement FO sont protégés juridiquement dans l'exercice de leur fonction (face à leur employeur ou face à un tiers, parents par exemple) par un contrat passé entre la fédération FO de l'Enseignement, la MACIF, et un cabinet d'avocats spécialisés dans le droit de la Fonction Publique. En l'absence de solutions amiables, une suite judiciaire ou administrative peut être donnée. Dans ce cas, la FNEC-FP-FO prendra contact avec son cabinet d'avocats qui déterminera ou pas la prise en charge du dossier dans les conditions prévues par le contrat (cf. <http://fo-fnecfp.fr/>).

Cette assurance professionnelle est incluse et n'engendre aucun surcoût de cotisation.

+ Les syndiqué-es FO sont membres de droit de l'AFOC, Association FO de Consommateurs.

66% du montant de la cotisation déductible des impôts !

(Si tu es non imposable, tu recevras un chèque des Finances Publiques).

ATTENTION : Si vous optez pour les frais réels, vous déduisez votre cotisation syndicale. Par contre, vous n'avez pas droit au crédit d'impôt.

EN 2018, PAS D'AUGMENTATION POUR LA COTISATION FO !!!

CALCULE LE MONTANT DE TA COTISATION SYNDICALE DE BASE 2018

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs Institutrices							148,00	154,00	159,00 €	165,00 €	184,00 €
P.E.S. PE- Classe Normale	70,00 €	126,00 €	148,00 €	152,00 €	158,00 €	166,00 €	178,00 €	187,00 €	197,00 €	214,00 €	226,00 €
P.E. Hors -Classe		215,00 €	230,00 €	247,00 €	261,00€	277,00 €					

Majoration à ajouter à la cotisation de base :

Chargé d'école : **+ 3 €**
 PEMF- ASH- et directeurs 2 à 4 classes : **+ 6 €**
 Directeurs 5 à 9 classes : **+ 10 €**

Etudiant M1/M2 : **41€**

Retraités : pension jusqu'à 1500 € : **90 €**
 de 1500 € à 2000 € : **100 €** - plus de 2000 € : **110 €**

AESH/EVS : **41 €**

Disponibilité- Congé parental : contactez le syndicat

**Temps partiel
 Au prorata du
 temps travaillé.**

NOM :
Prénom :
@mail :
Adresse personnelle :

Code postal : **Ville :**
Tél. Fixe :/...../...../...../.....
Portable :/...../...../...../.....
 Ville et établissement d'exercice :

Entourer les mentions utiles : - PES - Adjoint - Directeur - TRB -
 Poste Fractionné - PEMF - Maître E/G - Psychologue Scolaire -
 - Adjoint ASH (ULIS, SEGPA, EREA, IME, ITEP...) -

- AESH - EVS - Retraité -
Corps : Instituteur - P.E. Classe Normale - P.E. Hors-Classe

Échelon : depuis le/...../.....

Quotité de service :%

Montant de la cotisation : Cotisation de base ☞ €
 Majoration éventuelle ☞ + €

= €

Choix du Règlement de la Cotisation 2018 :

Paiement par chèque(s) à l'ordre du **SNUDI-FO 40**

Nombres de chèques :

Tout syndiqué peut fractionner le paiement de sa cotisation et faire plusieurs chèques : autant qu'il reste de mois dans l'année civile concernée.

Paiement par prélèvement automatique SEPA annuel ou mensuel (paiements fractionnés sur les mois restants de l'année en cours).

Tout syndiqué peut fractionner le paiement de sa cotisation sur le nombre de mois restants de l'année en cours

Compléter et signer le Mandat de Prélèvement ci-dessous, joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE) récent

Date de l'Adhésion :/...../.....

Signature :

MANDAT PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire mandat vous autorisez (A) le SNUDI-FO40 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) la banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUDI-FO40. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence Unique du Mandat :

Débiteur

NOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : **VILLE :**

COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN

BIC

Créancier

NOM : SNUDI-FO 40 **IDENTIFIANT :** FR29ZZZ807789
ADRESSE : Maison des Syndicats - 97 Place Caserne Bosquet -
 BP217 - 40000 - Mont-de-Marsan - France

TYPE PAIEMENT : Récurrent / Répétitif

CHOIX DATE PRÉLÈVEMENT MENSUEL: le 5 le 15 le 25

Le à

Signature :